

REGIME INDEMNITAIRE

OU EN EST-ON POUR 2008 ?

Le régime indemnitaire 2008 des TOS (intégrés ou en détachements sans limitation de durée) de la REGION Nord – Pas de Calais sera aligné sur celui des DEPARTEMENTS du Nord et du Pas de Calais.

L'augmentation moyenne sera de 8%

Pour exemple : adjoint technique de 2^{ème} classe au 1 janvier 2008

	IAT (mensuelle) (brut)		Allocation sociale de fin d'année (annuelle) (brut)	
	2007	2008	2007	2008
Région Nord – Pas de Calais	209.64 € coef : 5.7	229.33 € coef : 6.2		
Département Nord	95.99 € coef : 2.2	110.63 € coef : 2.6	1340,49 €	+ de 1340.49 €

Le 1^{er} janvier 2009 :

- la REGION s'engage à attribuer à tous les ex TOS le maximum du régime indemnitaire réglementairement applicable (IAT coefficient 8).
- Le DEPARTEMENT du NORD est en cours de réflexion, à savoir que l'IAT d'un adjoint technique territorial qui exerce des missions au sein du CG59 est de 5. Actuellement, l'agent TOS percevra une IAT sensiblement égal à un coefficient de 2.6.